

## Le Québec souverain aura son « FBI »

### Parizeau dévoile son projet devant l'Association des policiers provinciaux

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

UN QUÉBEC indépendant pourrait s'enorgueillir de savoir sa sécurité assurée par une super-police nationale, véritable corps d'élite bâti à l'image du FBI américain. Cette nouvelle structure, qui chambarderait passablement les choses, élargissant pouvoirs et mandats des forces de l'ordre, intégrerait à la fois les effectifs de la Sûreté du Québec et les membres québécois de la Gendar-

merie royale du Canada qui souhaiteraient en faire partie.

Les Québécois intéressés jusqu'à maintenant par la vie offerte dans les Forces armées canadiennes seront pour leur part invités à vivre l'expérience militaire au sein des Forces armées québécoises, qui assureront la défense du territoire.

Le projet de doter le pays du Québec d'une police nationale revue et corrigée est sorti de la bouche du chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, qui répondait hier à l'invitation lancée par l'Association des

policiers provinciaux du Québec, réunis en congrès à Québec. Les policiers de la SQ commencent à s'inquiéter du sort qui leur serait réservé advenant l'accession prochaine du Québec à la souveraineté.

Fuyant l'atmosphère de « schizophrénie » actuelle entre le corps policier provincial et celui du palier fédéral, l'éventuelle police nationale du Québec assumerait en quelque sorte les fonctions présentement dévolues à la Sûreté du Québec et celles de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Tout l'entraînement de

ces « Miami Vice » québécois serait orienté vers la constitution d'un corps d'élite, assumant des responsabilités de niveau national et délaissant le secteur municipal, a maintes fois répété M. Parizeau, qui prenait la parole devant quelques centaines de membres de la SQ, qui ont accueilli favorablement ses propos.

« Si vous voulez un exemple infiniment plus important, plus articulé, pour être un peu concret, l'accent (sera mis) du côté du genre police fédérale américaine FBI », a dit le chef des troupes péquistes, conscient

qu'il envisageait un scénario qui aurait « des conséquences considérables », et changerait « profondément » le visage de la sécurité publique au Québec.

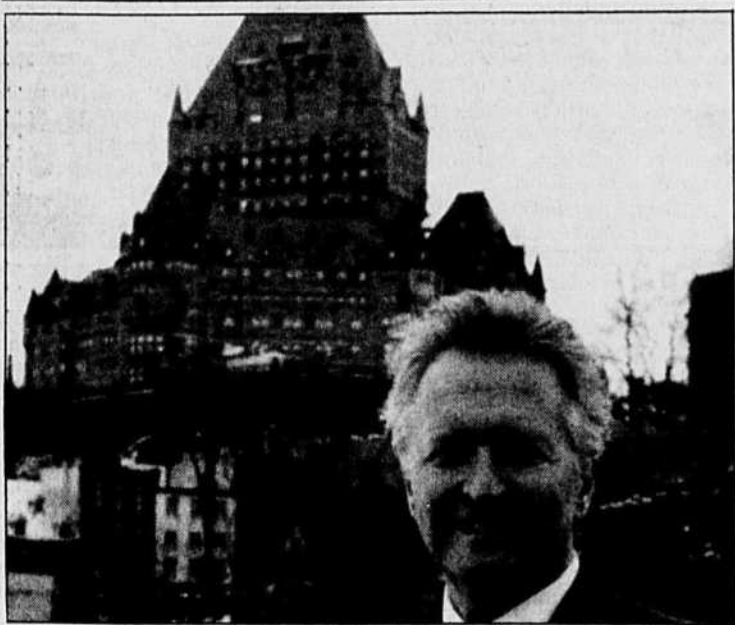
Cependant, si le Québec changeait de statut à court terme, la Sûreté du Québec ne serait pas apte, dans les conditions d'exercice actuelles et avec les équipements dont elle dispose, à assumer le mandat décrit par M. Parizeau, est d'avis le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, M. Jocelyn Turcotte, interrogé peu après l'allocation

du conférencier invité.

Est-ce que le mandat de ce nouveau corps policier « englobera la responsabilité de la Garde côtière, les douanes, le trafic dans les aéroports ? demande M. Turcotte. C'est toujours emballant des nouveaux mandats. Par contre, ça peut amener extrêmement de mouvement de personnel et cela pose un gros point d'interrogation ». L'association souhaite que le Parti québécois mette sur pied sans tarder un comité pour étudier à fond toute cette question de

Voir page A-4: FBI

### SOCIÉTÉ



## Le maire de Québec dans le rôle du vilain

La ville de Québec n'a pas encore son cinéma IMAX mais il affiche tout de même sa première production : elle pourrait s'intituler « La trahison de Jean-Paul L'Allier », selon les défenseurs du patrimoine. Une exagération ? Jocelyne Richer résume l'histoire et en dévoile le dénouement probable.

Page B-1

## Le Cirque de l'ozone

Nathalie Petrowski

Si l'on se fie à la vision du Cirque du Soleil telle que présentée dans leur tout nouveau spectacle *Saltimbanco*, les années 90 seront sérieuses, subtiles, colorées et légèrement cafoilleuses. C'est en tout cas le sentiment que l'on éprouvait hier soir sous le chapiteau bleu et or où avait lieu la première mondiale d'une oeuvre collective inachevée, encore en rodage, oeuvre qui a de la difficulté à décoller et qui gagnera certainement à être resserrée au cours des semaines à venir.

Placé sous le signe de l'urbanité, campé dans une ville imaginaire à l'aube de l'an 2000 et mettant en scène quelque 38 artistes et acrobates du Québec jusqu'à la Russie en passant par Cuba, la République Dominicaine, l'Allemagne, le Portugal et la Chine, *Saltimbanco* est probablement le spectacle le plus sérieux d'un Cirque qu'il faudra peut-être rebaptiser le Cirque de l'ozone, puisque le soleil n'a plus aussi bonne presse qu'avant et qu'il est de plus en plus mal vu, même par ses fidèles adorateurs. Cirque de l'ozone aussi parce qu'on ne peut cariburer sur la magie et la naïveté éternellement et qu'arrive le jour où les enfants sont grands et doivent faire certains choix. Le Cirque du Soleil semble avoir fait ces choix-là en pariant sur l'art plutôt que sur la formule, en préférant l'audace à la répétition, quitte à courtiser une certaine confusion pendant la période de transition.

*Saltimbanco* n'a pas l'enthousiasme ni l'énergie des premiers spectacles qui consacreront ce petit cirque venu du froid à travers les États-Unis, puis le monde. Le rythme est plus lent, la piste de cirque a disparu au profit d'une scène sinieuse en forme de plante ou de fleur. Les éclairages sont moins dramatiques. Les costumes, stylisés à souhait, ont définitivement quitté le réalisme. Et la cohésion, qui cimentait la mise en scène, s'est élaguée.

En revanche, *Saltimbanco*, que le metteur en scène Franco Dragone qualifie de « work in progress » est un spectacle plus intérieur, plus subtil, un spectacle qui joue sur un fil dramatique aussi fragile qu'audacieux. Tout au long du spectacle, par exemple, une chanteuse à mi-chemin entre Klaus Nomi et une quelconque diva, divague en chantant dans une langue inventée qui ressemble à du latin mêlé à du serbo-croate. Au tout début, à sa voix se superpose celle

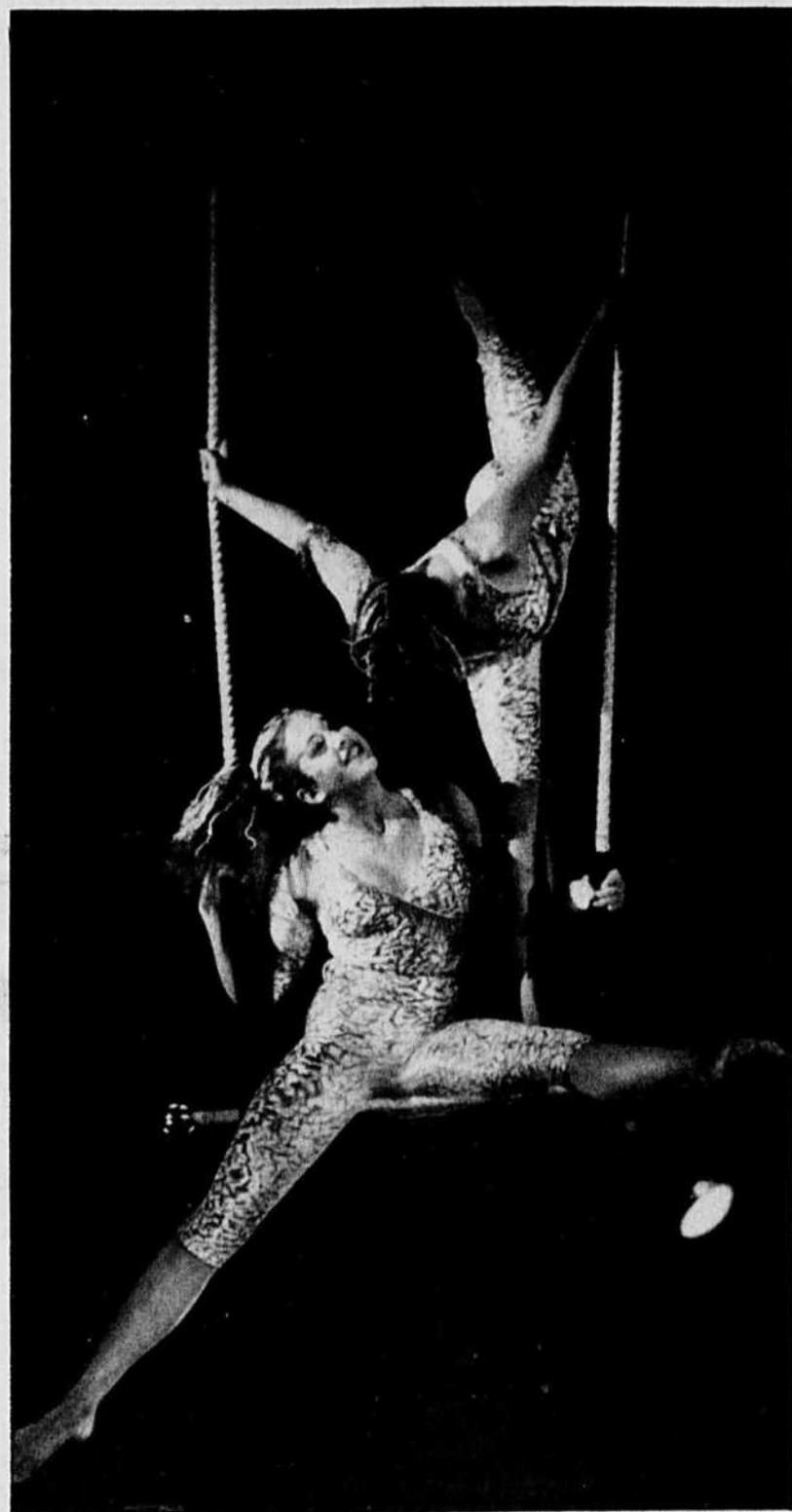


PHOTO JACQUES GRENIER

Au trapèze, les jumelles Karine et Sarah Steben ont émerveillé le public entassé sous le chapiteau pour assister à la première mondiale de *Saltimbanco*, le nouveau spectacle du Cirque du Soleil.

d'un orateur invisible qui récite un texte dans la même langue qu'elle et qu'on aurait par moment envie d'assassiner. Entrent alors en scène les multiples personnages, Arlequins,

clowns et Pierrots lunaires tous affublés d'un nez à la Cyrano. Ils sont menés par un enfant d'à peine 7 ans, le jeune Anton Tchelnokov, qui

Voir page A-4: Le Cirque

## Comment naissent les galaxies

### Des chercheurs croient enfin posséder la clé

d'après AP

LOS ANGELES — Un satellite de la NASA a découvert, aux confins de l'univers, de gigantesques vagues de matière, produites par l'expansion rapide qui a suivi le Big Bang, et qui apporteraient pour la première fois l'explication de la formation des galaxies.

Si elle est confirmée, cette découverte fournira la réponse à l'une des questions les plus lancinantes qui se posent en cosmologie : comment, à partir d'un univers primordial parfaitement uniforme et homogène, la gravité a-t-elle pu former progressivement des grumeaux, à l'origine de la naissance des galaxies et des étoiles ?

Faite grâce au satellite explorateur du fond cosmique (Cosmic Background Explorer, ou COBE), cette découverte vient couronner 28 années de recherche sur ce problème.

« Ce que nous avons trouvé, c'est le témoin de la naissance de l'univers », a déclaré George Smoot, astrophysicien au laboratoire Lawrence de Berkeley (Californie).

Smoot et ses collègues ont annoncé la découverte, hier, devant la Société américaine de physique à Washington.

Si l'observation est confirmée, « ce sera l'une des plus grandes découvertes du siècle. En fait, c'est l'une des plus grandes découvertes de la science », a déclaré le physicien Joel Primack, de l'Université de Californie à Santa Cruz.

Pour Michael Turner, physicien de l'Université de Chicago, elle est « incroyablement importante » : « On ne saurait surestimer son importance. Ils ont trouvé le Saint Graal de la cosmologie. Si c'est exact, cela doit être certainement envisagé pour un prix Nobel ».

Pour Smoot, ces vagues, qui sont des nuages de matière extrêmement vaporeux, nous montrent « les plus grandes et les plus anciennes structures de l'univers ». Elles s'étendent sur 94 milliards de milliards de kilomètres (10 puissance 21), et datent de près de 15 milliards d'années —

Voir page A-4: Galaxies

## Étudier à l'université coûtera plus cher

Isabelle Paré

LA MAJORITÉ des étudiants québécois verront l'automne prochain la facture de leurs frais de scolarité monter en flèche et bondir de 10 %, voire 16 % et même 30 % dans certaines universités québécoises.

C'est qu'un nouveau règlement du ministère de l'Enseignement supérieur changeant les règles du jeu en ce qui a trait au financement des universités vient de donner le coup d'envoi à une série de hausses en règle des frais maximums exigés des étudiants dans de nombreuses institutions.

Le règlement en question fait en sorte que le montant des frais de scolarité perçu par les universités n'est plus lié aux subventions octroyées aux institutions. Auparavant, celles qui puisaient davantage dans la poche de leurs étudiants y perdaient en terme de subventions.

Le règlement émis au mois de février vient donc de déclencher une vague, incitant les universités à hausser, voire à abolir les plafonds de facturation existants, entraînant du même coup un impact sur le montant exigé des étudiants inscrits à un nombre élevé de cours.

Ainsi, l'Université de Montréal, qui a ouvert le bal la semaine dernière en haussant son plafond, sera suivie par l'Université du Québec à Montréal, l'Université Laval à Québec et l'École des Hautes Études Commerciales. L'Université de Sherbrooke et la Polytechnique étudient toujours la possibilité d'en faire autant, mais leur décision n'est pas encore arrêtée.

À cette nouvelle règle vient s'ajouter l'indexation de 6 % décrétée par Québec pour 92-93 et, dans les cas de l'Université Laval et de l'Université de Sherbrooke, une hausse de 10 %

additionnelle dont se sont déjà prévaluées les autres universités au cours des deux dernières années.

À l'Université Laval, le coup sera particulièrement dur. Tous ces effets combinés entraîneront une hausse de près de 30 % des frais de scolarité pour la majorité des étudiants inscrits à 15 crédits (cinq cours). La facture passera de 575 \$ en 1991-92 à 750 \$ l'an prochain pour les étudiants inscrits aux 15 crédits nécessaires pour compléter leur bac en trois ans, et culminera à 900 \$ pour ceux qui s'inscrivent à six cours.

Et cela, parce qu'en plus de la hausse de 10 %, l'Université Laval a aboli son plafond actuel de 14 crédits et facturera désormais 50 \$ pour chaque crédit additionnel auquel est inscrit un étudiant.

À l'Université du Québec à Montréal (UQAM), les effets seront moindres, l'ancien plafond de facturation étant fixé à 15 crédits. Toutefois, le montant maximal de 660 \$ pour une session gonflera de 10 % pour atteindre 736 \$ pour les étudiants inscrits à cinq cours. Mais ceux qui voudront suivre six cours devront déboursier jusqu'à 25 % de plus ou 833 \$.

À l'Université de Montréal, comme le rapportait LE DEVOIR la semaine dernière, l'impact du déplaçonnement combiné à l'indexation atteindra 25 % dans les secteurs des sciences de la santé et à la faculté de droit, entraînant des coûts additionnels de près de 500 \$ par année pour les étudiants. Pour ces derniers, les droits de scolarité bondiront de 685 \$ à environ 960 \$.

En portant son seuil de facturation maximal de 13 à 18 crédits, l'Université de Montréal se trouve également à toucher tous les étudiants inscrits à un régime normal de 90 crédits en trois ans dont la facture aug-

Voir page A-4: Université

## Québec devra aussi réformer les études secondaires

### S'attaquer aux cégeps ne suffit pas, estime le président du Conseil supérieur

Caroline Montpetit

LE PRÉSIDENT du Conseil supérieur de l'éducation, M. Robert Bisailon, estime qu'on ne peut procéder à une réforme de l'enseignement des cégeps sans examiner consciencieusement les problèmes fondamentaux qui prévalent au secondaire dans le système d'éducation québécois.

Sans favoriser la tenue d'une commission d'enquête qui ferait table rase du système en vigueur actuel-

lement au secondaire, M. Bisailon reconnaît que l'école secondaire vit des problèmes profonds, et que chaque question soulevée quant à l'éducation des adolescents témoigne de maux chroniques, notamment au plan de l'organisation du travail des jeunes.

« Si l'on prend simplement le fait que les jeunes travaillent beaucoup à l'extérieur des cours, dit-il, on se demande s'il s'agit d'une cause ou d'un symptôme. Présentement, les jeunes ne sont pas du tout dans une situation d'expérimentation à l'école. Dans

des avis passés, nous avons été très critiques des programmes actuels, notamment quant au temps consacré aux sciences et aux mathématiques. Il y a beaucoup de diagnostics sur la table et je pense qu'il faut qu'on accélère le processus de décisions ».

De leur côté, dit-il, les cégeps font le plein de tous les diplômés du secondaire. Or, dans bien des cas, on engage ces jeunes dans des programmes collégiaux sans qu'ils aient bénéficié d'une formation suffisante au cours des années antérieures.

« Parfois, les jeunes sont étonnés d'apprendre que leur diplôme d'études secondaires ne leur garantit pas des compétences suffisantes pour réussir au cégep. Ils estiment que s'ils ont un diplôme, ils devraient être suffisamment préparés, ce qui n'est toujours pas le cas », ajoute M. Bisailon.

À titre d'exemple, M. Bisailon mentionne que les étudiants du collégial se plaignent de ne pas comprendre les questions lorsqu'on soumet un problème dans les cours de

Voir page A-4: Études secondaires

CAHIER SPÉCIAL

# SYNDICALISME

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 24 avril 1992

PARUTION le 1<sup>er</sup> mai DANS LE DEVOIR

LE DEVOIR publiera le 1er mai, fête des travailleurs, son traditionnel cahier spécial sur le syndicalisme.

En vingt ans, le mouvement syndical québécois a bien changé et les stratégies syndicales aussi. En mai 1972, on s'en souvient, c'était l'époque du syndicalisme de combat. Aujourd'hui, on pratique plutôt un syndicalisme de concertation.

Ce cahier spécial examinera les formes de ce nouveau syndicalisme. On étudiera les mécanismes de participation au développement de l'entreprise qui se multiplient dans le secteur privé. L'emploi y est devenu priorité des priorités et on parle d'abondance de nouveau contrat social. Il examinera aussi les stratégies qu'adopteront les syndicats du secteur public pour protéger les acquis des dernières années.

# Manifestation devant la clinique de Morgentaler

Josée Boileau

APRÈS UN AN d'accalmie, les manifestations ont repris devant la clinique Morgentaler à Montréal.

Hier matin, trois hommes et deux femmes ont manifesté pendant deux heures au moment où les patientes de la clinique se rendaient à leur rendez-vous. Ils défilent en priant et en portant des pancartes, mais ils ne tentent pas de bloquer l'accès à la clinique, se contentant de distribuer des dépliants contre l'avortement.

« Mais leur simple présence dérange psychologiquement les femmes qui viennent nous voir », notait hier la porte-parole de la clinique, Mme Odile Loulou.

Ces manifestants, peu nombreux mais assidus, sont là à toutes les semaines depuis la fin mars, sur la base d'un permis de manifester valable jusqu'à la fin avril. Il y a trois semaines, la manifestation avait pris un peu plus d'ampleur, réunissant 19

personnes.

La clinique Morgentaler avait également été l'objet de vandalisme le 8 mars dernier, Journée internationale de la femme. Des vitres avaient été cassées et des fils de téléphone coupés.

Les porte-parole de la clinique ne s'expliquent pas la raison de cette résurgence, qui a débuté bien avant les manifestations enregistrées au cours des derniers jours aux États-Unis.

Dans ce dernier cas, l'affrontement entre les défenseurs et les adversaires de l'avortement se situe dans la foulée du réexamen du droit à l'avortement actuellement mené par la Cour suprême américaine, qui avait pourtant reconnu ce droit il y a 19 ans.

Mais au Québec, aucun événement majeur ne vient expliquer ce retour des démonstrations devant la clinique fondée par Henry Morgentaler, symbole de la lutte pour l'avortement au Canada.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ FBI

la sécurité publique dans le cadre d'un Québec souverain.

Sauf erreur, c'était la première fois hier que M. Parizeau allait aussi loin dans la description d'une structure policière à réorganiser dans le cadre d'un Québec devenu souverain.

Sécurité publique bien orchestrée, oui, mais pas question de bâtir un État policier dans un Québec indépendant, a pris la peine de mentionner M. Parizeau à ceux qui auraient craint les intentions péquistes à ce chapitre. La police nationale sera dérogée des interventions politiques, a-t-il dit en substance, elle sera responsable à l'État, assurant la sécurité de l'État, indépendamment des partis politiques qu'ils soient.

En bref, un portrait de la sécurité provinciale et fédérale au Québec ressemblerait à ceci. La SQ compte 4500 policiers. On évalue par ailleurs à 1000 les effectifs de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui proviennent du Québec. Quant à la présence militaire au Québec, assumée par les Forces armées canadiennes, elle est constituée de 41 800 individus (militaires de l'armée régulière, civils, miliciens et cadets), principalement répartis entre la base de Valcartier (où se trouvent près de la moitié des 11 000 militaires présents sur le territoire québécois), celle de Longue-Pointe dans la région de Montréal, celle de Saint-Jean-sur-Richelieu, où on trouve également le Collège militaire, et enfin la base de l'armée de l'air de Bagotville.

Dans un Québec souverain, a expliqué le chef péquiste, la sécurité sera donc assurée par trois organismes différents :

■ des Forces armées québécoises (terrestres, navales et aériennes) qui verraient à maintenir l'ordre dans des circonstances exceptionnelles, aideraient à assurer la défense civile en cas de catastrophe naturelle, et contribueraient au maintien de la paix dans le monde, respectant les engagements envers l'ONU;

■ une police nationale, véritable corps d'élite, qui ferait « la fierté du Québec », selon le vœu exprimé par M. Parizeau, et qui serait présente sur tout le territoire, sauf dans les municipalités;

■ une police locale présente dans la plupart des municipalités, exerçant des fonctions très spécifiques, adaptée aux circonstances et besoins de chacune, et « tout entière tournée vers le contact et le service aux citoyens ».

C'est maintenant qu'il faut discuter de ces questions, a convenu le chef péquiste, pour ne pas se retrouver dans une situation où le Québec deviendrait souverain sans trop savoir de quelle façon il entend assurer sa sécurité. Il n'a cependant pas abordé la question des coûts de transition ou ceux associés à la création d'un nouveau corps policier « d'élite ». Il n'a pas non plus soufflé

mot du rapatriement des installations et équipements militaires. Sur la question de la présence policière sur les territoires habités par les autochtones, son idée n'est pas faite.

Demain, ce sera au tour du ministre de la Sécurité publique et des Affaires municipales, M. Claude Ryan, de venir traiter de questions de sécurité devant les policiers de la Sûreté du Québec, en faisant valoir un tout autre point de vue.

Le projet d'accord à l'étude dans le cadre des négociations du GATT proscrirait en effet les offices de commercialisation agricoles. Or, au Canada, la production de lait, de oeufs et de dinde, de même que celle des oeufs est régularisée. Concentrés en Ontario et au Québec, ces industries constituent l'essentiel de l'activité agricole des deux provinces. Selon le projet actuel, ils seraient rayés de la carte, affirment les experts, en six ans.

« Mais si, hier, le président de la CEE semblait particulièrement ouvert à des aménagements, tout indique que le Canada doit bénéficier d'un simple sursis et pas d'un régime d'exception destiné à se perpétuer à long terme. « Je ne suis pas dogmatique du libre-échange. Si j'avais été un dogmatique de la construction européenne, on n'aurait jamais fait le grand marché, a en effet expliqué Jacques Delors mais en précisant du même souffle : Il faut aller progressivement ».

Quoi qu'il en soit, cette ouverture a toutes les chances de satisfaire aux impératifs politiques fédéraux. À défaut de pouvoir assurer de façon permanente la survie des offices de commercialisation, le Canada est en effet particulièrement soucieux de ne pas les voir irrémédiablement condamnés en plein débat sur l'unité canadienne.

« Nous allons souligner à la commission parlementaire sur l'avenir des cégeps que les objectifs de scolarisation ne peuvent être fixés au collégial sans qu'on s'attarde à la scolarisation au secondaire. Ce qui se passe au secondaire a des effets sur les cégeps, d'une part, à cause du décrochage, et d'autre part, parce

que beaucoup de jeunes du collégial arrivent insuffisamment préparés et prennent beaucoup de temps à s'orienter », dit-il.

Du côté du collégial, le Conseil supérieur recommande à la ministre Robillard d'intégrer une formule de session transitoire entre le secondaire et le collégial.

« Il y a deux sortes d'étudiants qui vivent des problèmes au collégial : ceux qui sont mal orientés et ceux qui n'ont pas les acquis suffisants pour poursuivre leur formation », explique-t-il.

À ce chapitre, le Conseil soulignait récemment qu'un élève sur quatre change de programme après son inscription au niveau collégial. Or, selon M. Bisailion, l'orientation des jeunes de niveau secondaire est d'autant plus difficile que ces jeunes ne sont pas appelés à choisir un nombre suffisant d'options en cours de route.

« Au secondaire, poursuit M. Bisailion, les jeunes consomment plus de connaissances qu'ils ne sont en période d'expérimentation. Arrivés au collégial, ils se plaignent qu'ils n'ont pas appris à travailler et n'ont pas de méthode. Les autorités gouvernementales ont tous les éléments en main pour procéder à une réforme de l'enseignement secondaire, et il suffirait d'une volonté politique solide pour les appliquer ».

« Nous allons souligner à la commission parlementaire sur l'avenir des cégeps que les objectifs de scolarisation ne peuvent être fixés au collégial sans qu'on s'attarde à la scolarisation au secondaire. Ce qui se passe au secondaire a des effets sur les cégeps, d'une part, à cause du décrochage, et d'autre part, parce

que beaucoup de jeunes du collégial arrivent insuffisamment préparés et prennent beaucoup de temps à s'orienter », dit-il.

Du côté du collégial, le Conseil supérieur recommande à la ministre Robillard d'intégrer une formule de session transitoire entre le secondaire et le collégial.

« Il y a deux sortes d'étudiants qui vivent des problèmes au collégial : ceux qui sont mal orientés et ceux qui n'ont pas les acquis suffisants pour poursuivre leur formation », explique-t-il.

À ce chapitre, le Conseil soulignait récemment qu'un élève sur quatre change de programme après son inscription au niveau collégial. Or, selon M. Bisailion, l'orientation des jeunes de niveau secondaire est d'autant plus difficile que ces jeunes ne sont pas appelés à choisir un nombre suffisant d'options en cours de route.

« Au secondaire, poursuit M. Bisailion, les jeunes consomment plus de connaissances qu'ils ne sont en période d'expérimentation. Arrivés au collégial, ils se plaignent qu'ils n'ont pas appris à travailler et n'ont pas de méthode. Les autorités gouvernementales ont tous les éléments en main pour procéder à une réforme de l'enseignement secondaire, et il suffirait d'une volonté politique solide pour les appliquer ».

« Nous allons souligner à la commission parlementaire sur l'avenir des cégeps que les objectifs de scolarisation ne peuvent être fixés au collégial sans qu'on s'attarde à la scolarisation au secondaire. Ce qui se passe au secondaire a des effets sur les cégeps, d'une part, à cause du décrochage, et d'autre part, parce

que beaucoup de jeunes du collégial arrivent insuffisamment préparés et prennent beaucoup de temps à s'orienter », dit-il.

Du côté du collégial, le Conseil supérieur recommande à la ministre Robillard d'intégrer une formule de session transitoire entre le secondaire et le collégial.

« Il y a deux sortes d'étudiants qui vivent des problèmes au collégial : ceux qui sont mal orientés et ceux qui n'ont pas les acquis suffisants pour poursuivre leur formation », explique-t-il.

À ce chapitre, le Conseil soulignait récemment qu'un élève sur quatre change de programme après son inscription au niveau collégial. Or, selon M. Bisailion, l'orientation des jeunes de niveau secondaire est d'autant plus difficile que ces jeunes ne sont pas appelés à choisir un nombre suffisant d'options en cours de route.

« Au secondaire, poursuit M. Bisailion, les jeunes consomment plus de connaissances qu'ils ne sont en période d'expérimentation. Arrivés au collégial, ils se plaignent qu'ils n'ont pas appris à travailler et n'ont pas de méthode. Les autorités gouvernementales ont tous les éléments en main pour procéder à une réforme de l'enseignement secondaire, et il suffirait d'une volonté politique solide pour les appliquer ».

« Nous allons souligner à la commission parlementaire sur l'avenir des cégeps que les objectifs de scolarisation ne peuvent être fixés au collégial sans qu'on s'attarde à la scolarisation au secondaire. Ce qui se passe au secondaire a des effets sur les cégeps, d'une part, à cause du décrochage, et d'autre part, parce

que beaucoup de jeunes du collégial arrivent insuffisamment préparés et prennent beaucoup de temps à s'orienter », dit-il.

Du côté du collégial, le Conseil supérieur recommande à la ministre Robillard d'intégrer une formule de session transitoire entre le secondaire et le collégial.

« Il y a deux sortes d'étudiants qui vivent des problèmes au collégial : ceux qui sont mal orientés et ceux qui n'ont pas les acquis suffisants pour poursuivre leur formation », explique-t-il.

À ce chapitre, le Conseil soulignait récemment qu'un élève sur quatre change de programme après son inscription au niveau collégial. Or, selon M. Bisailion, l'orientation des jeunes de niveau secondaire est d'autant plus difficile que ces jeunes ne sont pas appelés à choisir un nombre suffisant d'options en cours de route.

« Au secondaire, poursuit M. Bisailion, les jeunes consomment plus de connaissances qu'ils ne sont en période d'expérimentation. Arrivés au collégial, ils se plaignent qu'ils n'ont pas appris à travailler et n'ont pas de méthode. Les autorités gouvernementales ont tous les éléments en main pour procéder à une réforme de l'enseignement secondaire, et il suffirait d'une volonté politique solide pour les appliquer ».

« Nous allons souligner à la commission parlementaire sur l'avenir des cégeps que les objectifs de scolarisation ne peuvent être fixés au collégial sans qu'on s'attarde à la scolarisation au secondaire. Ce qui se passe au secondaire a des effets sur les cégeps, d'une part, à cause du décrochage, et d'autre part, parce

que beaucoup de jeunes du collégial arrivent insuffisamment préparés et prennent beaucoup de temps à s'orienter », dit-il.

Du côté du collégial, le Conseil supérieur recommande à la ministre Robillard d'intégrer une formule de session transitoire entre le secondaire et le collégial.

« Il y a deux sortes d'étudiants qui vivent des problèmes au collégial : ceux qui sont mal orientés et ceux qui n'ont pas les acquis suffisants pour poursuivre leur formation », explique-t-il.

À ce chapitre, le Conseil soulignait récemment qu'un élève sur quatre change de programme après son inscription au niveau collégial. Or, selon M. Bisailion, l'orientation des jeunes de niveau secondaire est d'autant plus difficile que ces jeunes ne sont pas appelés à choisir un nombre suffisant d'options en cours de route.

« Au secondaire, poursuit M. Bisailion, les jeunes consomment plus de connaissances qu'ils ne sont en période d'expérimentation. Arrivés au collégial, ils se plaignent qu'ils n'ont pas appris à travailler et n'ont pas de méthode. Les autorités gouvernementales ont tous les éléments en main pour procéder à une réforme de l'enseignement secondaire, et il suffirait d'une volonté politique solide pour les appliquer ».

« Nous allons souligner à la commission parlementaire sur l'avenir des cégeps que les objectifs de scolarisation ne peuvent être fixés au collégial sans qu'on s'attarde à la scolarisation au secondaire. Ce qui se passe au secondaire a des effets sur les cégeps, d'une part, à cause du décrochage, et d'autre part, parce

que beaucoup de jeunes du collégial arrivent insuffisamment préparés et prennent beaucoup de temps à s'orienter », dit-il.

Du côté du collégial, le Conseil supérieur recommande à la ministre Robillard d'intégrer une formule de session transitoire entre le secondaire et le collégial.

« Il y a deux sortes d'étudiants qui vivent des problèmes au collégial : ceux qui sont mal orientés et ceux qui n'ont pas les acquis suffisants pour poursuivre leur formation », explique-t-il.

À ce chapitre, le Conseil soulignait récemment qu'un élève sur quatre change de programme après son inscription au niveau collégial. Or, selon M. Bisailion, l'orientation des jeunes de niveau secondaire est d'autant plus difficile que ces jeunes ne sont pas appelés à choisir un nombre suffisant d'options en cours de route.

« Au secondaire, poursuit M. Bisailion, les jeunes consomment plus de connaissances qu'ils ne sont en période d'expérimentation. Arrivés au collégial, ils se plaignent qu'ils n'ont pas appris à travailler et n'ont pas de méthode. Les autorités gouvernementales ont tous les éléments en main pour procéder à une réforme de l'enseignement secondaire, et il suffirait d'une volonté politique solide pour les appliquer ».

« Nous allons souligner à la commission parlementaire sur l'avenir des cégeps que les objectifs de scolarisation ne peuvent être fixés au collégial sans qu'on s'attarde à la scolarisation au secondaire. Ce qui se passe au secondaire a des effets sur les cégeps, d'une part, à cause du décrochage, et d'autre part, parce

que beaucoup de jeunes du collégial arrivent insuffisamment préparés et prennent beaucoup de temps à s'orienter », dit-il.

Du côté du collégial, le Conseil supérieur recommande à la ministre Robillard d'intégrer une formule de session transitoire entre le secondaire et le collégial.

« Il y a deux sortes d'étudiants qui vivent des problèmes au collégial : ceux qui sont mal orientés et ceux qui n'ont pas les acquis suffisants pour poursuivre leur formation », explique-t-il.

À ce chapitre, le Conseil soulignait récemment qu'un élève sur quatre change de programme après son inscription au niveau collégial. Or, selon M. Bisailion, l'orientation des jeunes de niveau secondaire est d'autant plus difficile que ces jeunes ne sont pas appelés à choisir un nombre suffisant d'options en cours de route.

« Au secondaire, poursuit M. Bisailion, les jeunes consomment plus de connaissances qu'ils ne sont en période d'expérimentation. Arrivés au collégial, ils se plaignent qu'ils n'ont pas appris à travailler et n'ont pas de méthode. Les autorités gouvernementales ont tous les éléments en main pour procéder à une réforme de l'enseignement secondaire, et il suffirait d'une volonté politique solide pour les appliquer ».

« Nous allons souligner à la commission parlementaire sur l'avenir des cégeps que les objectifs de scolarisation ne peuvent être fixés au collégial sans qu'on s'attarde à la scolarisation au secondaire. Ce qui se passe au secondaire a des effets sur les cégeps, d'une part, à cause du décrochage, et d'autre part, parce

que beaucoup de jeunes du collégial arrivent insuffisamment préparés et prennent beaucoup de temps à s'orienter », dit-il.

Du côté du collégial, le Conseil supérieur recommande à la ministre Robillard d'intégrer une formule de session transitoire entre le secondaire et le collégial.

« Il y a deux sortes d'étudiants qui vivent des problèmes au collégial : ceux qui sont mal orientés et ceux qui n'ont pas les acquis suffisants pour poursuivre leur formation », explique-t-il.

À ce chapitre, le Conseil soulignait récemment qu'un élève sur quatre change de programme après son inscription au niveau collégial. Or, selon M. Bisailion, l'orientation des jeunes de niveau secondaire est d'autant plus difficile que ces jeunes ne sont pas appelés à choisir un nombre suffisant d'options en cours de route.

« Au secondaire, poursuit M. Bisailion, les jeunes consomment plus de connaissances qu'ils ne sont en période d'expérimentation. Arrivés au collégial, ils se plaignent qu'ils n'ont pas appris à travailler et n'ont pas de méthode. Les autorités gouvernementales ont tous les éléments en main pour procéder à une réforme de l'enseignement secondaire, et il suffirait d'une volonté politique solide pour les appliquer ».

« Nous allons souligner à la commission parlementaire sur l'avenir des cégeps que les objectifs de scolarisation ne peuvent être fixés au collégial sans qu'on s'attarde à la scolarisation au secondaire. Ce qui se passe au secondaire a des effets sur les cégeps, d'une part, à cause du décrochage, et d'autre part, parce

que beaucoup de jeunes du collégial arrivent insuffisamment préparés et prennent beaucoup de temps à s'orienter », dit-il.

Du côté du collégial, le Conseil supérieur recommande à la ministre Robillard d'intégrer une formule de session transitoire entre le secondaire et le collégial.

« Il y a deux sortes d'étudiants qui vivent des problèmes au collégial : ceux qui sont mal orientés et ceux qui n'ont pas les acquis suffisants pour poursuivre leur formation », explique-t-il.

À ce chapitre, le Conseil soulignait récemment qu'un élève sur quatre change de programme après son inscription au niveau collégial. Or, selon M. Bisailion, l'orientation des jeunes de niveau secondaire est d'autant plus difficile que ces jeunes ne sont pas appelés à choisir un nombre suffisant d'options en cours de route.

« Au secondaire, poursuit M. Bisailion, les jeunes consomment plus de connaissances qu'ils ne sont en période d'expérimentation. Arrivés au collégial, ils se plaignent qu'ils n'ont pas appris à travailler et n'ont pas de méthode. Les autorités gouvernementales ont tous les éléments en main pour procéder à une réforme de l'enseignement secondaire, et il suffirait d'une volonté politique solide pour les appliquer ».

« Nous allons souligner à la commission parlementaire sur l'avenir des cégeps que les objectifs de scolarisation ne peuvent être fixés au collégial sans qu'on s'attarde à la scolarisation au secondaire. Ce qui se passe au secondaire a des effets sur les cégeps, d'une part, à cause du décrochage, et d'autre part, parce

que beaucoup de jeunes du collégial arrivent insuffisamment préparés et prennent beaucoup de temps à s'orienter », dit-il.

Du côté du collégial, le Conseil supérieur recommande à la ministre Robillard d'intégrer une formule de session transitoire entre le secondaire et le collégial.

« Il y a deux sortes d'étudiants qui vivent des problèmes au collégial : ceux qui sont mal orientés et ceux qui n'ont pas les acquis suffisants pour poursuivre leur formation », explique-t-il.

À ce chapitre, le Conseil soulignait récemment qu'un élève sur quatre change de programme après son inscription au niveau collégial. Or, selon M. Bisailion, l'orientation des jeunes de niveau secondaire est d'autant plus difficile que ces jeunes ne sont pas appelés à choisir un nombre suffisant d'options en cours de route.

« Au secondaire, poursuit M. Bisailion, les jeunes consomment plus de connaissances qu'ils ne sont en période d'expérimentation. Arrivés au collégial, ils se plaignent qu'ils n'ont pas appris à travailler et n'ont pas de méthode. Les autorités gouvernementales ont tous les éléments en main pour procéder à une réforme de l'enseignement secondaire, et il suffirait d'une volonté politique solide pour les appliquer ».

# Delors se fait conciliant

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

DANS CE QUI constitue une première lueur d'espoir pour les agriculteurs du Québec et de l'Ontario, le président de la Commission économique européenne Jacques Delors a entrouvert la porte hier au maintien des offices de commercialisation agricoles canadiens même si un accord au GATT finit par proscrire de façon générale de tels mécanismes.

De passage à Ottawa, Jacques Delors a en effet indiqué qu'un éventuel accord au GATT, destiné à régulariser le commerce international, pourrait prévoir des exemptions destinées à accommoder temporairement de moins des situations d'exception.

« Les ministres du gouvernement canadien ont expliqué la spécificité de la situation des agriculteurs d'ici d'un bout à l'autre du monde. Je comprends complètement le problème canadien, a-t-il déclaré sous les yeux visiblement satisfaits du premier ministre Brian Mulroney. Je préfère une entente globale avec 10 % de dérogation que pas d'entente du tout. Dans le 10 %, il pourrait y avoir le cas canadien ».

Jusqu'à cette prise de position d'un des deux principaux gros joueurs agricoles en présence au GATT (les États-Unis sont l'autre partie), le Canada désespérait de trouver les appuis suffisants pour préserver ce qui constitue le cœur du système agricole québécois.

Le projet d'accord à l'étude dans le cadre des négociations du GATT proscrirait en effet les offices de commercialisation agricoles. Or, au Canada, la production de lait, de oeufs et de dinde, de même que celle des oeufs est régularisée. Concentrés en Ontario et au Québec, ces industries constituent l'essentiel de l'activité agricole des deux provinces. Selon le projet actuel, ils seraient rayés de la carte, affirment les experts, en six ans.

Jusqu'à présent, parmi les quelques 108 pays membres, seuls le Japon et une poignée d'autres pays s'étaient ralliés à la position canadienne.

Mais si, hier, le président de la CEE semblait particulièrement ouvert à des aménagements, tout indique que le Canada doit bénéficier d'un simple sursis et pas d'un régime d'exception destiné à se perpétuer à long terme. « Je ne suis pas dogmatique du libre-échange. Si j'avais été un dogmatique de la construction européenne, on n'aurait jamais fait le grand marché, a en effet expliqué Jacques Delors mais en précisant du même souffle : Il faut aller progressivement ».

Quoi qu'il en soit, cette ouverture a toutes les chances de satisfaire aux impératifs politiques fédéraux. À défaut de pouvoir assurer de façon permanente la survie des offices de commercialisation, le Canada est en effet particulièrement soucieux de ne pas les voir irrémédiablement condamnés en plein débat sur l'unité canadienne.

Dans l'entourage du premier ministre, on s'inquiète de ce que la déchéance des offices de commercialisation fournisse des munitions supplémentaires à la cause souverainiste à la veille d'un référendum au Québec. Le gouvernement fédéral est particulièrement sensible, indique-t-on aux attaques du Bloc québécois et du PQ qui l'accusent de sacrifier l'agriculture québécoise à celle de l'Ouest en voulant signer d'éventuels accords au GATT. Dans cet esprit, l'ouverture du président Delors serait susceptible, si elle se concrétise, de tirer une sérieuse épine du pied fédéral.

Pas surprenant donc, qu'hier, alors que le président de la Commission économique européenne indiquait que loin de vouloir laisser tomber le Canada, ces déclarations étaient de nature à lui donner satisfaction, les Mulroney, Bouchard et Blais affichaient de grands sourires, ponctués d'exclamations les déclarant de leur intérêt.

Au Québec, entretemps, la solution d'un délai pour se conformer à un éventuel nouveau régime au GATT compte déjà des adeptes. L'Association des manufacturiers a ainsi proposé récemment la notion d'une période d'acclimatation. L'AMQ parlait alors d'un délai de 10 ans pour refaire le visage du système agricole au Québec.

Plusieurs autres questions ont été abordées au cours de cette rencontre à laquelle assistait également le président en exercice de la CEE, le premier ministre du Portugal, M. Anibal Cavaco Silva, qui s'est porté à la défense de ses compatriotes.

La surprise « n'est pas un problème bilatéral entre le Canada et son pays, a-t-il soutenu, mais entre le Canada et la CEE », tout en admettant « qu'il y a des bateaux portugais dans ce secteur (Atlantique du Nord-Ouest) ». Le premier ministre du Portugal en appelle à la « volonté politique » des négociateurs pour trouver une solution à la satisfaction de tous les parties.

Mercredi, le Canada avait accepté de se remettre au comité d'experts scientifiques de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest pour évaluer la situation des espèces. Hier, M. Delors s'engageait au nom de la communauté à tenir compte des résultats.

En soirée, à Montréal, M. Delors a pris la parole devant quelques 500 membres et invités de la Conférence des chambres de commerce européennes au Canada, en présence notamment du président du Conseil du Trésor, M. Gilles Loiselle, du ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Gil Rémillard.

Après avoir tracé les grandes lignes de l'histoire de la Communauté économique européenne qu'il dit se diriger de plus en plus maintenant vers une union politique, il a souhaité un renforcement des relations entre le Canada et l'Europe des Douze.

M. Delors doit rencontrer aujourd'hui le premier ministre Robert Bourassa à Montréal.

# Guadalajara : le président Salinas ordonne une enquête

d'après Reuter, AFP et AP

GUADALAJARA, Mexique — Le président Carlos Salinas de Gortari a ordonné hier une enquête sur de possibles négligences criminelles dans les explosions de gaz qui ont fait plus de 200 morts, 1500 blessés et plus de 15 000 sans-abri à Guadalajara.

Le président n'a pas donné de précisions, mais Armando Morquecho, porte-parole du gouvernement de l'État de Jalisco dont Guadalajara est la capitale, a déclaré que la société pétrolière nationale Petroleos Mexicanos (Pemex) était au nombre des entreprises visées par l'enquête.

« Les investigations en cours concernent aussi Pemex », a-t-il dit à Reuter.

Le président Salinas a dit avoir ordonné aux autorités judiciaires d'enquêter sur « d'éventuelles négligences criminelles de la part de responsables publics ».

« J'ai donné instruction au procureur général de présenter, dans les 72 heures, un rapport sur les enquêtes relatives aux causes (...) et un exposé clair des responsabilités », a dit le chef de l'État aux journalistes à l'aéroport de Guadalajara, au terme d'un bref déplacement sur les lieux de la catastrophe.

La deuxième ville du Mexique a été mercredi le théâtre d'une quinzaine d'explosions souterraines qui ont détruit des dizaines de bâtiments dans un secteur comprenant une vingtaine de pâtés de maisons.

Un peu avant les déclarations de Carlos Salinas, le directeur-gérant d'une huilerie privée avait nié que sa société soit responsable des explosions. Après la première explosion, des responsables de Pemex et d'autres firmes gouvernementales avaient dit qu'un solvant liquide hautement inflammable, l'hexane, avait été déversé dans les égouts de la ville par l'huilerie en question, l'Acetara La Central.

« Ils nous accusent et nous tiennent responsables, mais ils ne donnent aucune preuve », avait dit mercredi aux journalistes son directeur Jose Morales Doria. Dans une interview à la radio, il a souligné hier matin que son entreprise opérait depuis 40 ans sans incident à Guadalajara et qu'il n'avait jusqu'ici fait l'objet d'aucun chef d'accusation.

Pemex avait nié auparavant que les explosions aient été causées par des infiltrations d'hydrocarbures dans le réseau d'égouts. Armando Morquecho a noté que beaucoup d'habitants avaient signalé que des odeurs de ce type émanaient des égouts avant les explosions.

Un responsable de la Croix-Rouge a annoncé à Guadalajara que le bilan des victimes dépassait les 200 mercredi soir, et des stations de radio ont avancé le chiffre de 227 hier ma-

tin. Mais le gouverneur de Jalisco, Guillermo Cosío Vidaurri, a déclaré aux journalistes que le nombre de morts officiels s'élevait à 180 environ, hier en milieu de journée, et que 1200 habitations avaient été soufflées par les déflagrations.

Durant la visite du président Salinas, soldats, policiers et volontaires poursuivaient les opérations de déblayage des rues dévastées, formant des chaînes humaines pour enlever quantité de briques tandis que le chef de l'État s'adressait aux habitants encore frappés de stupeur.

Le maire de Guadalajara, Enrique Dau Flores, a jugé improbables des négligences de la part des autorités locales, bien que des personnes se soient plaintes d'une forte odeur de gaz deux jours avant les explosions.

Un homme dont la maison a été quasiment rasée a dit à Reuter que des pompiers étaient venus vérifier les lieux où l'on signalait une odeur de gaz mercredi et avaient déclaré aux habitants qu'ils n'avaient rien à craindre.

« Il y a trop peu d'explications pour un trop grand nombre d'explosions », écrivait hier en première page le quotidien Siglo 21, de Guadalajara. D'autres journaux titrent : « Guadalajara exige que les coupables soient punis » ou « Qui est responsable ? ».

Par ailleurs, les autorités n'étaient pas en mesure de dire, hier, si tout danger était ou non écarté, 24 heures après la série d'explosions qui a détruit plusieurs quartiers de la ville mercredi.

Un des fonctionnaires chargés de l'enquête sur les explosions, qui a reçu l'anonymat, a répondu alors qu'on lui demandait si le danger persistait hier en milieu de journée : « Nous ne savons pas. Nous travaillons, mais nous ne savons pas ».

De même, le vice-procureur de l'État de Jalisco, Arturo Zamora, a déclaré à l'AFP qu'il serait très risqué de dire si une nouvelle explosion pouvait ou non se produire.

Le chef de la police municipale, Servando Sepulveda, s'est borné à déclarer qu'il n'y avait « pas de péril imminent » dans le secteur du dépôt d'essence.

Dans plusieurs endroits de Guadalajara, des gens se sont plaints hier de fuites et d'odeurs de gaz et d'autres combustibles, mais aucune information officielle sur l'évolution de la situation n'a été donnée.

À l'aide de gros tuyaux, des équipes de la PEMEX ont déversé dans les collecteurs d'eaux usées de grandes quantités d'eau et d'un produit destiné à neutraliser les combustibles. C'est dans les égouts que s'était produite mercredi la série d'explosions qui a ravagé plusieurs quartiers.

# La région de Los Angeles craint un gros séisme

LOS ANGELES (Reuter) — Le tremblement de terre de forte intensité qui s'est produit mercredi soir dans la région de Los Angeles a ravivé les craintes de tous les habitants de la région quant à un « gros » séisme que tout le monde attend.

La secousse, qui a fait une vingtaine de blessés, a provoqué des dégâts mineurs dans une partie importante du sud de la Californie et a été ressentie jusqu'à Las Vegas, à 320 km au nord-est. Elle a été suivie d'une centaine de répliques hier.

Sa magnitude a atteint 6,1 sur l'échelle de Richter et son épicerie se trouvait à